

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015

ETAIENT PRESENTS : (par ordre alphabétique)

Messieurs Lucien CHAUVIN, Michaël DE BROU (arrivé à 17H50), Yves DE PANNEMAECCKER, Christian EXMELIN (arrivé à 17H45) Madame Danièle HODOT, Messieurs Bernard HOYE, Alain LAROUSSERIE, Mesdames Isabelle LECOEUR (arrivée à 18H05), Jeanne MAINIER, Messieurs Christian LE GALL, Claude POUCHAIN, Dominique RECHER et Madame Catherine SCOZZARO.

ETAIENT ABSENTS : François LEBRUN - Marie-Christine MARTIN qui donne pouvoir à M POUCHAIN

Secrétaire de séance : Monsieur de PANNEMAECCKER

Convocation du 12 juin 2015

Début de séance à 17H35.

I - DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR LE COMITE DE PILOTAGE POUR LE SIDI

Monsieur HOYE donne lecture du courrier de la CCED du 28 mai 2015 demandant la désignation de représentants de la commune pour participer au comité de pilotage pour le SIDI : Syndicat Intercommunal de Déchets Inertes.

M Lucien CHAUVIN se propose. L'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2015 – ASSOCIATIONS COMMUNALES :

UNC – ACL - LE TEMPS DE VIVRE

– UNC

Monsieur HOYE donne lecture du bilan financier de l'association en analysant les dépenses et les recettes et se pose des questions au sujet des placements financiers de l'association.

Monsieur HOYE rappelle que, pour les 2 cérémonies du 8 mai et 11 novembre, la salle polyvalente de Gonnevill est mise à disposition gratuitement et un pot est offert par la Mairie. Or la Mairie d'Auberville ne participe pas aux frais du pot.

Messieurs Lucien CHAUVIN et Claude POUCHAIN ainsi que Madame Jeanne MAINIER suggèrent que la commune d'Auberville participe au pot. Monsieur CHAUVIN souligne que, le fait de prêter la salle à l'UNC, comme aux autres associations communales, contribue à entretenir un lien entre les 2 communes.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité qu'un pot sera offert par Gonnevill sur Mer et l'autre pot devra être offert par la commune d'Auberville. La subvention annuelle sera de 200 euros pour 2015, à l'identique de 2014 (la subvention annuelle versée par Auberville à l'UNC étant de 50 euros).

- ACL

Monsieur HOYE donne lecture du bilan financier de l'association en analysant les dépenses et les recettes ; Il rappelle que pour une Association il est convenu d'avoir 1 an à 1 an et demi de réserves financières pour être bien.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention annuelle de 200 euros pour 2015.

- LE TEMPS DE VIVRE

Monsieur HOYE donne lecture du bilan financier de l'association en analysant les dépenses et les recettes.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention annuelle de 200 euros pour 2015.

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF D HOULGATE

Monsieur HOYE donne lecture du courrier du 13 mars 2015 reçu de l'Association Sportive du Golf d'Houlgate demandant une subvention de 400 euros.

Il est noté que le nom de « Golf d'Houlgate-Gonneville sur Mer » apparaît sur les T- shirts vendus par le golf, comme en témoigne Madame Danièle HODOT.

Monsieur Alain LAROUSSERIE rappelle aux conseillers qu'auparavant cette association bénéficiait du soutien de nombreux sponsors. Il précise qu'en raison de l'actualité financière, il manque des moyens financiers pour l'organisation de compétitions. Il précise que de nombreux gonnevillais sont golfeurs ou prennent des cours auprès de l'école de golf.

Il rappelle qu'un projet de développement du golf est à l'étude, dont l'implantation serait sur la commune de Gonneville sur Mer.

Monsieur Lucien CHAUVIN émet des réserves, précisant qu'il s'agit d'un sport qui suppose des moyens financiers. Monsieur Christian EXMELIN précise que le golf est un sport qui se développe, se démocratise et que pour les jeunes il est relativement accessible.

Monsieur HOYE suggère que, eu égard à la teneur du courrier, une subvention exceptionnelle de 300 euros soit versée.

Voté à l'unanimité.

4 – SUBVENTION 2015 COMITE JUNO CANADA

M HOYE demande aux Conseillers municipaux s'ils souhaitent verser une subvention au Comité JUNO CANADA et ainsi renouveler l'adhésion au Comité. M HOYE précise qu'il n'a pas été versé de subvention en 2013 et 2014.

Il est rappelé par Monsieur Yves de PANNEMAECCKER que des soldats canadiens sont décédés en juin 1944 à Gonneville sur Mer. Le monument aux morts canadiens à proximité de la Mairie leur rend hommage.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € au Comité Juno Canada.

5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur HOYE présente au Conseil les différentes demandes de subventions reçues pour 2015 :

- **L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives.** Il s'agit d'une première demande. Après lecture du courrier, il est décidé à l'unanimité de ne pas verser de subvention.
- **APF – Association des Paralysés de France :** Monsieur HOYE rappelle qu'il ne s'agit pas d'une association communale. Il précise que dans le cas d'associations communales, la commune a le droit de regard sur l'utilisation de la subvention communale par ladite association. Il est décidé à l'unanimité de ne pas verser de subvention.
- **Ligue contre le Cancer :** après examen du compte du résultat au 31/12/2013 par Monsieur HOYE, il est décidé à l'unanimité de ne pas verser de subvention, s'agissant d'une cause nationale.
- **Les Restaurants du Cœur :** Après lecture des résultats de la campagne hiver 2013/2014 et en l'absence du bilan financier, il est décidé à l'unanimité de ne pas verser de subvention.
- **CMA – Chambre des Métiers et de l'Artisanat.** M HOYE précise aux Conseillers municipaux qu'un enfant gonnevillais effectue un apprentissage par le biais de la CMA qui, à ce titre, demande 37,00 euros de subvention. Monsieur HOYE précise qu'il ne s'agit pas d'un organisme communal.

Madame Isabelle LECOEUR émet des réserves et déplore cette éventuelle prise de décision par chaque commune sollicitée. Monsieur HOYE ajoute que la famille peut s'adresser en cas de besoin au CCAS de Gonneville sur Mer.

Il est procédé à un vote à main levée pour l'attribution d'une subvention :

Sont pour : Messieurs Christian EXMELIN – Michael DE BROU – Lucien CHAUVIN – Mesdames Isabelle LECOEUR – Jeanne MAINIER

6 – CADEAU DEPART RETRAITE MADAME DESTAL

Monsieur HOYE explique aux Conseillers municipaux que le Trésorier demande une délibération pour entériner la dépense relative au cadeau de départ en retraite de la secrétaire, Madame Brigitte DESTAL d'une valeur de 400 euros, offert au nom de la municipalité lors du pot de départ organisé le 6 avril 2015. Cette dépense exceptionnelle étant imputée à l'article 6232.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour cette dépense au 6232.

7 – DECISIONS MODIFICATIVES

S'il s'avère nécessaire d'envisager des décisions modificatives, la question sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance de Conseil municipal.

8 - REVISION ACTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur HOYE donne lecture, comme envisagé lors du Conseil en commission du 26 mai 2015, aux Conseillers municipaux de la liste des aides pouvant être versées aux agents, au titre de l'Action Sociale mise en place depuis le 6 juillet 2007 en application de la loi 2007-209 du 19 février 2007.

Les Conseillers municipaux délibèrent sur le détail des différentes aides listées, après que Mesdames Anne LEPILLEUR, secrétaire et Virginie Declercq soient sorties.

Monsieur Alain LAROUSSERIE déclare que le secteur public doit rejoindre le secteur privé. Madame Isabelle LECOEUR déclare que les fonctionnaires sont privilégiés du fait de la sécurité de leur emploi et s'étonne de ce dispositif. Quelques conseillers municipaux s'étonnent de la nature des aides allouées (notamment frais de train ou d'avion).

Monsieur Lucien CHAUVIN déclare qu'il est difficile de retirer des avantages accordés au personnel

Il est proposé une éventuelle prime forfaitaire égale pour tous les agents par souci d'équité, plutôt que d'allouer individuellement une aide financière variable selon la situation de l'agent.

Monsieur HOYE demande aux Conseillers de se prononcer sur le maintien de l'Action Sociale. Madame Isabelle LECOEUR est contre.

Il est décidé de créer une Commission chargée de la révision de l'Action Sociale du Personnel. Monsieur HOYE demande quels Conseillers souhaitent y participer.

Se proposent : Isabelle LECOEUR – Lucien CHAUVIN – Christian EXMELIN – Alain LAROUSSERIE – Michael DE BROU.

Isabelle LECOEUR est désignée responsable de la Commission.

La secrétaire va demander au CNAS, Comité National d'Action Social, largement présent au sein des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national, leur documentation et notamment le guide des prestations 2015 pour que la Commission ait un élément de comparaison.

9 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **DEFIBRILLATEUR**

Lors du Conseil en Commission du 26 mai 2015, il a été abordé la question d'une éventuelle formation de groupe pour l'utilisation du défibrillateur, à la demande de plusieurs conseillers municipaux. L'autre possibilité étant de faire un essai avec le défibrillateur situé à l'entrée de la Salle Polyvalente. Après le test, il n'y aurait qu'un remplacement d'électrodes à prévoir, soit 60 euros TTC pour un jeu d'électrodes pour enfant.

Danièle HODOT précise que l'infirmière du Collège Paul Eluard dispose d'un défibrillateur pour les élèves. Madame HODOT suggère de prendre contact avec l'infirmière pour une éventuelle démonstration.

Monsieur Alain LAROUSSERIE, ancien pompier bénévole, insiste sur le besoin d'information et de sensibilisation à l'utilisation de cet appareil. Il est suggéré de prendre contact avec les pompiers de Périers en Auge.

- **RECENSEMENT INSEE 2016 – NOMINATION DU COORDONNATEUR**

Lors de la réunion en Commission du 26 mai 2015, M HOYE a informé les Conseillers municipaux que le recensement INSEE des habitants de la commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. A cette occasion un coordonnateur communal, responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte doit être nommé. Madame Isabelle LECOEUR se propose.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité.

- **ANCIENNES CHAISES DE LA SALLE POLYVALENTE**

Les chaises de la salle polyvalente ayant été remplacé récemment, la question du devenir des anciennes chaises est posée ; Il est suggéré de les conserver car elles pourront pour un certain nombre être utilisées pour la Garden Party.

- **CONFERENCE APICULTURE DU 22 AOUT 2015**

Isabelle LECOEUR informe les Conseillers municipaux qu'à l'occasion de la conférence d'apiculture prévue par Monsieur Jan SCHUTT, apiculteur gonnevillais, le 22 août 2015, différents intervenants vont être présent dont un chercheur de l'INRA, Monsieur VAISSIERE.

A cette occasion, Madame Isabelle LECOEUR soumet aux Conseillers la demande de Monsieur SCHUTT d'une participation communale aux frais de déplacement de ce chercheur, à hauteur de 800 à 1000 euros

Il est rappelé par Monsieur HOYE qu'il ne s'agit pas d'une association. Il est précisé que la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement pour cette conférence, comme les précédentes années.

Isabelle LECOEUR précise qu'il n'y pas de manque à gagner pour la commune car de principe la salle polyvalente n'est pas louée au moins d'août. Elle précise que cette conférence peut s'inscrire dans le cadre de la Commission Culture, qu'elle peut être assimilée aux concerts et conférences ; à ce titre Madame LECOEUR suggère de verser 500 euros.

Monsieur HOYE demande au Conseil municipal s'il souhaite verser une aide financière.

Madame LECOEUR et Monsieur DE BROU sont d'accord pour le versement de cette aide, les autres conseillers n'y sont pas favorables.

Fin de séance à 19H15.